



Association d'Education Populaire Kammerhof
15 chemin du Kammerhof
67100 STRASBOURG
03 88 79 06 59

Contact : Camille LAURENT / 07 85 82 36 68
camille.laurent@kammerhof.fr / www.kammerhof.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Enfant à inscrire :

Nom : Adresse :
Prénom :
Date de naissance :/...../..... Code postal :
Sexe : féminin masculin Ville :

Parents ou responsables légaux :

Madame Monsieur Madame Monsieur
Nom : Nom :
Prénom : Prénom :
Tel domicile : Tel domicile :
Tel portable : Tel portable :
Tel professionnel : Tel professionnel :
Mail : Mail :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant autre que les parents :

En cas de contrôle la personne devra pouvoir justifier de son identité.

Prénom et Nom	Lien avec l'enfant	Téléphone

J'autorise ma fille / mon fils à rentrer seul le soir ? Oui Non

J'inscrit mon enfant :

Pour les familles renouvelant l'inscription, nous vous invitons à être à jour de vos paiements au 1^{er} juillet 2023. Dans le cas contraire, l'AEP se réserve le droit de refuser l'inscription de votre enfant en 2023/2024 jusqu'à régularisation de vos paiements.

Pour les vacances et mercredis occasionnels :

Les inscriptions se font en amont par mail à camille.laurent@kammerhof.fr en précisant les journées, les demi-journées, si le repas est compris ou exclus.

Pour tous les mercredis :


Souhaitez-vous inscrire votre enfant tous les mercredis de l'année scolaire ? OUI
NON

Si oui, merci de préciser : Le matin Le repas L'après-midi

NB : en cas d'absence, vous devez prévenir en amont, si ce n'est pas le cas, la journée vous sera facturée.

Repas :

Standard Végétarien (sans viande) Sans porc

 L'AEP propose uniquement ces trois possibilités. Pour les familles souhaitant manger hallal, cocher « végétarien ».

Périscolaire :

Pour l'école de Neuhof A, classe à la rentrée 2023/2024 :

J'inscrit mon enfant :

Avant la classe : accueil du matin à partir de 7h30

Après la classe : accueil de soir jusqu'à 18h30

Pour valider l'inscription, vous devez fournir un chèque correspondant à la 1^{ère} période du périscolaire (voir tarifs).

Les devoirs

Lors des accueils du soir, après avoir récupéré vos enfants à l'école, avoir goûter, nous proposons deux possibilités (cocher les cases qui vous intéressent) :

	Mon enfant fait les devoirs puis part en activités	Mon enfant part en activités sans faire les devoirs
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		



Le temps de devoirs réalisé à l'AEP n'exclue pas le suivi et le contrôle par la famille.

La semaine avant les vacances scolaires, l'équipe d'animation proposera des ateliers pédagogiques à tous les enfants, en lien avec les compétences scolaires.

Droit à l'image :

J'autorise l'équipe d'animation à prendre et détenir des photos ou des vidéos de mon enfant, d'utiliser ces photos pour des expositions ou sur des supports papier : OUI NON

J'autorise l'équipe d'animation à diffuser les images de mon enfant sur la page Facebook de l'AEP ou sur le site de l'AEP : OUI NON

Assurances

Je certifie que mon enfant bénéficie d'une assurance scolaire et extrascolaire.

Nom de la compagnie :

N° téléphone :

N° contrat :

Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs de l'AEP accessible en affichage, sur demande ou sur le site de l'AEP.

Fait à Strasbourg, le / /

Signature(s) :

Toutes décisions n'est pas immuable, si vous avez des changements concernant une ou plusieurs inscriptions : n'hésitez pas à nous en faire part !



Le petit + pendant l'hiver, pour faire comme à la maison :

Les enfants qui le souhaitent peuvent amener leurs chaussons. Des casiers sont à leur disposition pour ranger leurs affaires.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2023/2024

Selon le cerfa N° 10008*02 Code de
l'Action Sociale et des Familles

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

1 – VACCINATIONS

Je certifie que mon enfant est à jour de ses vaccinations. *Fournir une copie du carnet de vaccination.*

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Si l'enfant suit un traitement médical nécessitant une prise pendant son temps d'accueil, merci de fournir une copie de l'ordonnance et les médicaments correspondants.

Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice.
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

ALLERGIES : ASTHME oui non MEDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

.....
.....

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles)

.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

.....
.....
.....

Je soussignée,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature :

Pour valider l'inscription, les documents suivants doivent être fournis :

- Fiche sanitaire remplie,
- Copie du carnet de vaccinations de votre enfant,
- Une attestation assurance civile qui couvre votre enfant,
- Copie du quotient familial ou de l'avis d'imposition le plus récent de votre famille (pour les inscriptions des mercredis et des vacances scolaires),
- Un chèque d'adhésion de 15€ à l'AEP (si vous avez adhéré à l'AEP dans le cadre d'une inscription aux sections, il n'est pas nécessaire d'adhérer une seconde fois - pour les familles), **l'adhésion est valable pour l'année scolaire.**
- Pour les inscriptions au périscolaire, un chèque correspondant à la première période du périscolaire (voir ci-dessous),
- PAI, certificat médical pour les allergies, ordonnances ou autres documents sanitaires.

Tarifs :

Périscolaire : L'année scolaire est divisée en 5 périodes (1 période = entre deux vacances scolaires / env. 2 mois). Au moment de l'inscription, il vous est demandé de faire 1 chèque correspondant à la première période. Il sera encaissé en septembre. Pour les autres périodes, vous recevrez une facture et vous pourrez la régler par chèque ou par virement. Le prix pour la période est :

Accueil du matin de 7h30 à 8h20	40 €
Accueil du soir de 16h30 à 18h30	60 €

Ce montant est dû dès la première venue des enfants et indépendamment du nombre de fois où l'enfant sera présent pendant la période.

Accueil de loisirs (mercredis et vacances) : Le prix de l'accueil de loisirs a été fixé selon le quotient familial. Il est possible de réserver par mail camille.laurent@kammerhof.fr les dates par demi-journée, par journée entière, avec ou sans repas.

Quotient familial	½ Journée	Journée	Repas
de 211 à 377	6,50 €	9,50 €	6,80 €
de 378 à 784	8 €	12 €	6,80 €
de 785 à 2 027	9 €	13 €	6,80 €
plus de 2 028	10 €	15 €	6,80 €

Dans le cas où vous n'avez transmis aucun document, la tranche la plus haute sera appliquée.

Si votre enfant est absent sans que nous soyons prévenus, la/les réservations faites seront facturées.

Pour des questions de sécurisation des paiements et de procédure, l'AEP préfère les paiements des factures par virement et par chèque.

Association d'Education Populaire Kammerhof

15 chemin du Kammerhof

67100 STRASBOURG

03 88 79 06 59

Email : contact@kammerhof.fr

Contact Camille LAURENT :

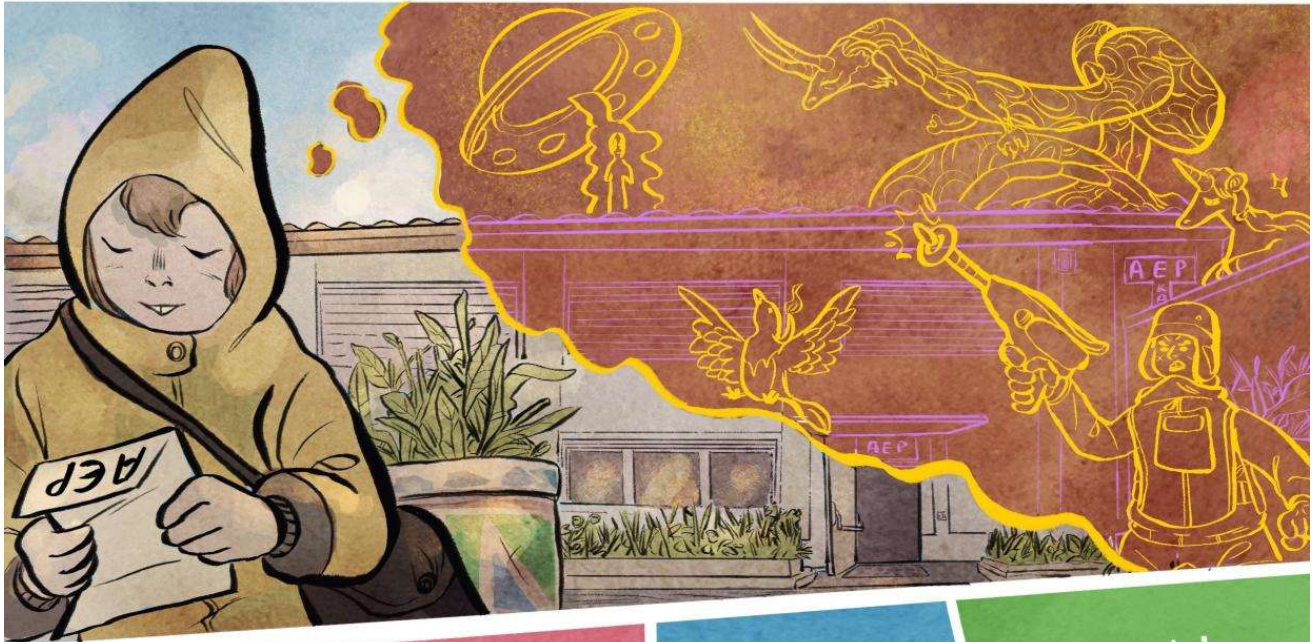
07 85 82 36 68

camille.laurent@kammerhof.fr

web : www.kammerhof.fr

l'AEP
Kammerhof
en BD

Pour le péri, mercredis ou les vacances, à l'AEP on propose :



Decouvrir
Rencontrer
Echanger

S'amuser
Etre en
vacances

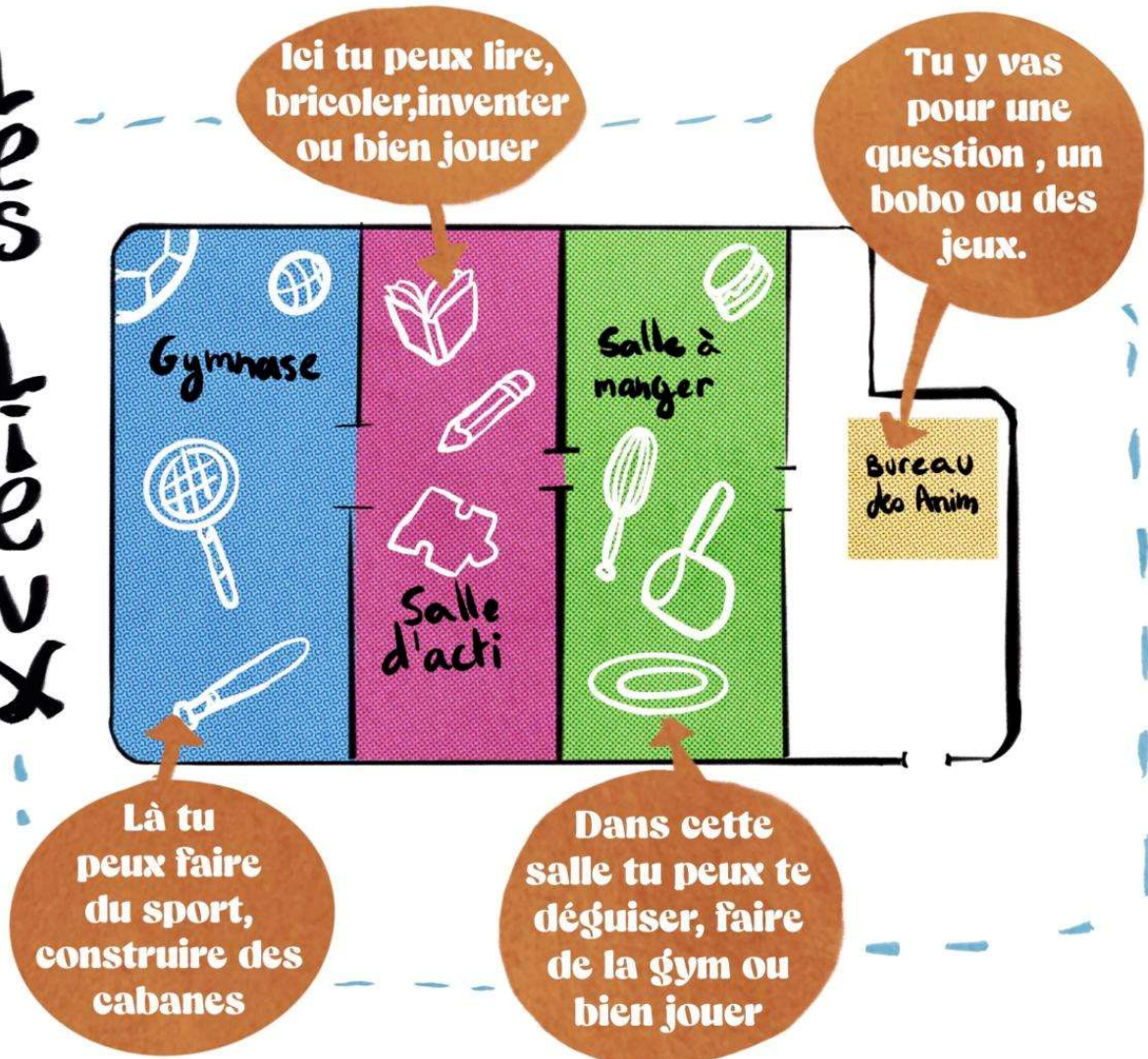
D'accompagner
l'enfant pour
grandir

Des anim' au
service des
projets des
enfants



FORMENT
L'équipe

Les projets



Ici on dit oui aux projets des enfant!

Est ce que je peux aller jouer dans la salle à manger?

Oui

Est ce qu'on peut organiser une chasse au trésors?

Oui

Si tu veux, on va faire une balle au prisonnier?

Non, on va dehors!

Et toi? Que veux tu faire à l'AEP?